

L'INVESTISSEMENT DANS L'AGRICULTURE

Note de synthèse #6

L'émergence des Pôles de Croissance Agricoles en Afrique

Francine Picard, Mohamed Coulibaly, Carin Smaller¹
septembre 2017

Introduction

Au cours des 15 dernières années, le continent africain a vu émerger 36 pôles de croissance agricole et 9 couloirs agricoles couvrant une superficie d'au moins 3,5 millions d'hectares dans 23 pays (voir la carte et l'annexe ci-dessous). Au cours des quatre dernières années, plus d'une douzaine d'agropoles ont été établies dans quatre pays: Cameroun (2013); République démocratique du Congo (RDC) (2014); Gabon (2016); et Côte d'Ivoire (2016). D'autres pays, comme le Nigeria, le Mali, le Mozambique et le Togo, en explorent l'installation.

Les pôles de croissance sont des investissements simultanés et coordonnés couvrant de nombreux secteurs, tel que l'agriculture dans le cas présent, pour soutenir dans un pays donné l'industrialisation autonome. Ils combinent généralement des investissements publics et privés et sont habituellement construits autour d'une ressource déjà existante et à un emplacement précis dans une économie. Ils se concentrent sur un groupe d'industries dynamiques qui sont connectées autour d'une ressource particulière (Banque africaine de développement [BAD], 2016).

Les pôles de croissance agricole - également connus sous le nom d'agropoles - représentent une nouvelle tendance dans la stratégie de développement agricole en Afrique. En 2014, les chefs d'État africains se sont engagés à éradiquer la faim et la pauvreté rurale par une **transformation de l'agriculture africaine**, y compris un appel à la transition d'une agriculture de subsistance vers une agriculture commerciale. Un certain nombre de gouvernements africains considèrent ces pôles et les couloirs de croissance comme un moyen d'attirer des investissements privés pour promouvoir la transformation agricole. Ils sont également envisagés comme un moyen de contrer les impacts négatifs et la (mauvaise) publicité qui ont résulté de la location de vastes étendues de terres agricoles aux investisseurs, communément appelés « accaparement des terres ».

La stratégie agropole est menée par les gouvernements africains, avec un soutien financier et technique des organisations régionales et multilatérales, telles que la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et la Banque mondiale. Par exemple, le programme "Nourrir l'Afrique" développé par la BAD promet une évolution vers l'agriculture commerciale dans les 10 ans (2016-2025). Le plan consiste à moderniser et revitaliser le secteur alimentaire, y compris en redynamisant la stratégie d'accroissement de la productivité agricole. La Banque Mondiale, par exemple, a soutenu le financement et le développement du **pôle de croissance de Bagré** au Burkina Faso.

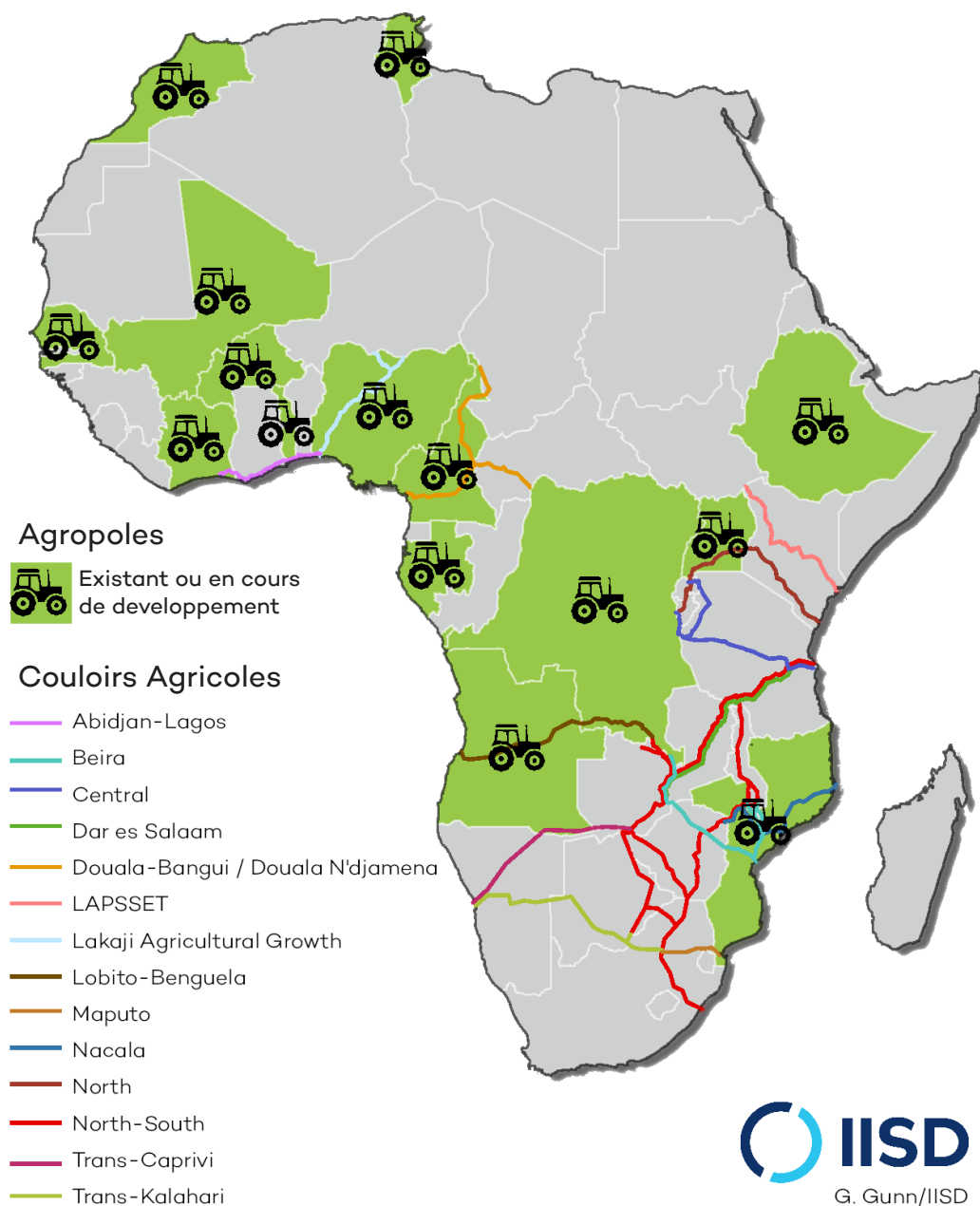
L'accroissement des flux d'investissement dans l'agriculture et les systèmes alimentaires dans les pays en développement est d'une nécessité criarde. Chaque nuit, plus de 800 millions de personnes vont au lit le ventre vide, dont 70% vivent dans les zones rurales et dépendent de l'agriculture pour leurs moyens de subsistance. L'investissement dans l'agriculture peut, lorsqu'il est bien fait, contribuer à stimuler la production, générer des

¹ Cette série de notes de synthèse de l'IISD sur les investissements dans l'agriculture est généreusement soutenue par l'Agence suisse pour le développement et la coopération (DDC).



emplois, augmenter les revenus et promouvoir le développement économique. Mais lorsqu'il est mal conçu, il peut exacerber les inégalités existantes, compromettre les moyens de subsistance des petits agriculteurs et épuiser considérablement les terres, l'eau, le sol et d'autres ressources naturelles. Pour s'assurer de l'efficacité attendue de cette nouvelle vague d'agropoles et de couloirs de croissance, il faut les accompagner par des politiques, des lois et des pratiques solides afin de garantir que les investissements conduisent à des résultats de développement durable.

Pôles de Croissance et couloirs Agricoles en Afrique



Sources: la carte est adaptée des sources suivantes https://ke.boell.org/sites/default/files/uploads/2013/12/lapsset_selection.jpg; http://www.trademarksa.org/sites/default/files/documents/trade_corridors_map_20101123.jpg; https://www.jica.go.jp/activities/issues/transport/ku57pq00000zsbte-att/2013SAGB_02ENG.pdf 2010 Jica //; <http://kenyagreece.com/sites/default/files/lapsset-project-presentation.pdf>; http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00KDHN.pdf; <http://www.fao.org/3/a-bp142e.pdf>, page 25



La Transformation Agricole au Moyen des Pôles de Croissance

L'agriculture est de plus en plus considérée comme l'élément moteur de la transformation économique en Afrique. Pour que cette transformation se fasse, un changement de la dépendance à la production de quelques produits agricoles bruts et l'utilisation d'outils pour promouvoir le développement agro-industriel sont essentiels. Les gouvernements africains expérimentent une gamme d'outils différents pour promouvoir ce changement: les corridors agricoles, les pôles de croissance, les zones économiques spéciales, les clusters agro-industriels, les parcs agro-industriels (voir tableau 1). Chaque approche est différente selon la portée, l'échelle et le type d'investissements que le pays veut attirer. Ils ont en commun, une approche combinée et coordonnée de l'investissement dans les transports, l'énergie, les communications et l'amélioration de l'accès aux marchés et ceci afin de créer les conditions pour libérer le potentiel agricole de l'Afrique. Ils visent à améliorer la compétitivité des pays africains en s'appuyant et en diversifiant leurs avantages comparatifs dans l'agriculture et en augmentant les possibilités d'effet de retombées dans d'autres secteurs économiques (Le Conseil indépendant pour les sciences et les partenariats du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), 2015).

Table 1. Caractéristiques Principales des outils de promotion de l'investissement agro-industriel

	Objectif général	Champ géographique	Comment les outils attirent l'investissement
Couloir Agricole	Planification intégrée des interventions en matière d'infrastructure et d'agro-industrie	Régionale, nationale ou supranationale (pourrait englober de petites initiatives de développement spatial [IDS]); agglomération linéaire sur des centaines ou des milliers de kilomètres	Combinaison des investissements dans les infrastructures avec des réformes de politique commerciale et réglementaire et des plans de développement sectoriel
Cluster agricole	liens de réseau	Agglomération régionale ou provinciale (tournant autour de la zone de production); de centaines ou milliers d'hectares	Avantages des économies d'agglomération et promotion de l'action collective
Parc agro-industriel	Ajout de valeur par le traitement et l'innovation	Urbain (distance accessible de la zone de production); quelques hectares	Infrastructures communes, installations logistiques et services dédiés
Zone Economique Spéciale	Exportation et promotion de l'IDE	Urbain (éventuellement près de la zone portuaire s'il s'agit d'une zone de promotion des exportations); quelques hectares	Cadre économique et réglementaire avantageux
Agro-incubateurs	Développement de l'entrepreneuriat	Urbain; quelques centaines de mètres carrés	Infrastructure commune (mais pas toujours), et des services dédiés pour créer et animer de nouvelles entreprises agroalimentaires

Source: Gálvez-Nogales & Webber, 2017

Les Défis et Opportunités des Pôles de Croissance Agricoles Actuels

Il est trop tôt pour parler du succès ou de l'échec des zones de croissance agricole, mais on peut noter des cas où les pays sont confrontés à des contraintes opérationnelles. Au Maroc, le plan de mise en place de six agropoles a été retardé de cinq ans, et seulement deux sont actuellement opérationnels. L'un d'entre eux, le projet de Meknès, ne représente que 21 pour cent de sa superficie occupée, et certains des projets sont encore en phase de construction. Les difficultés sont liées, selon certains experts, à la conception de la stratégie elle-même. Un élément clé de cette stratégie est «l'agrégation»: le regroupement des agriculteurs autour des acteurs privés (agrégateurs) avec une capacité de gestion solide pour faire face à la fragmentation des terres et s'assurer que les exploitations agrégées ont accès à des techniques de production modernes. Les agrégateurs sont censés jouer un rôle clé dans la promotion, le traitement, la surveillance et la commercialisation des produits.



L'Agropole de Mpal au Sénégal a pris plus de 10 ans pour démarrer et a encore besoin d'investissement pour devenir opérationnel. Le besoin d'investissements supplémentaires existe pour d'autres agropoles, comme Bagrèpôle au Burkina Faso et quelques-uns au Cameroun (Inter-réseaux, 2016). En plus de l'insuffisance d'investissements, les agropoles éprouvent d'autres difficultés, y compris une mauvaise coordination entre les différents acteurs, des défis de gouvernance, la disponibilité et l'allocation des terres et l'insuffisance de prise en compte du contexte socio-historique (Inter-réseaux, 2016).



Au Cameroun, le gouvernement a lancé un programme de promotion de «l'agriculture de deuxième génération», qu'il définit comme des exploitations modernes pour la production, la transformation et la commercialisation de plantes, d'animaux, de poissons et de produits forestiers. Les agropoles du Cameroun se concentrent sur la mobilisation de l'investissement dans le secteur privé dans le cadre d'un grand nombre de petits projets, plutôt que de se concentrer sur le développement de vastes terres avec des investissements étrangers. En mai 2017, 40 petits projets avaient été créés. Jusqu'à présent, le programme a des résultats mitigés, principalement en raison de l'accent mis sur l'augmentation des productions sans les investissements correspondants visant à améliorer les accès au marché et aux canaux de distribution.

Un rapport a révélé que bon nombre d'initiatives de parcs agro-industriels font face à une faible gestion financière, un manque de stratégies ciblées pour attirer des investissements et des entreprises spécifiques, une mauvaise planification des infrastructures et une demande de marché insuffisante. Il faut donc un véritable processus de planification, à la fois commercial et de développement durable, afin d'assurer que les pôles de croissance contribuent à la sécurité alimentaire nationale et régionale, créent des emplois et améliorent les moyens de subsistance en milieu rural, tout en gérant simultanément les impacts environnementaux de façon responsable.

En outre, l'économie rurale du pays hôte doit pouvoir absorber et intégrer les nouveaux flux d'investissement dans les systèmes de production existants. Si cette stratégie de pôle de croissance ne le fait pas, il existe un risque réel que les investissements étrangers aggravent la situation ou créent un système de dualisme, de sorte que les petits agriculteurs ne peuvent pas bénéficier des activités économiques accrues.

Le Rôle des Lois, Politiques et Institutions

La maximisation des possibilités offertes par l'augmentation des investissements dans l'agriculture nécessite l'élaboration de cadres juridiques et politiques robustes. De nombreux gouvernements africains sont en train de mettre en place des lois et règlements spéciaux pour faciliter l'établissement de pôles et couloirs de croissance agricole et attirer des investissements. Il est essentiel que ces règlements soient élaborés dans le cadre plus large du système juridique national du pays. S'ils divergent du système juridique interne en vigueur, il y a un risque de créer des enclaves où les investisseurs opérant dans les pôles de croissance sont exemptés de la législation nationale du pays hôte, ou au pire, appliquent des lois qui sapent ou contredisent le système juridique national. Les nouvelles lois ou règlements ne devraient pas contredire ou remplacer les lois nationales. Elles devraient plutôt être utilisées pour combler les lacunes spécifiques aux pôles de croissance qui ne peuvent être abordées dans les lois existantes ou pour élever des normes afin que les pratiques des investisseurs soient conformes aux normes internationales et aux meilleures pratiques.

Une question très controversée est l'utilisation de dispositions de stabilisation, très souvent présentes dans les contrats entre l'État et les investisseurs, ou occasionnellement dans les lois nationales sur l'investissement. Il s'agit de dispositions qui gèlent les lois nationales au moment où un contrat d'investissement est signé. Il en résulte que les investisseurs sont exemptés de l'application de nouvelles lois que le pays peut modifier ou adopter à un moment donné. Par ailleurs, la société aura droit à une compensation si ces lois entraînent une augmentation substantielle



des coûts ou une diminution des bénéfices. Les gouvernements devraient éviter l'utilisation des dispositions de stabilisation dans les pôles de croissance. Si le gouvernement décide d'inclure une disposition limitée de stabilisation fiscale, cette dernière ne doit pas supplanter ou s'opposer au droit interne, mais peut faire partie de la négociation fiscale dans le cadre du projet.

Les politiques et les incitations fiscales sont un autre aspect important. Il existe maintenant un consensus entre le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'ONUDI selon lequel l'utilisation des congés fiscaux et des exonérations d'impôt sur le revenu des pays à faible revenu est inefficace et inefficace (FMI, 2015). Ils n'augmentent pas les flux d'investissement, peuvent parfois dissuader les investisseurs qui peuvent être préoccupés par la corruption et nuire gravement à la capacité du gouvernement à générer des revenus pour réaliser les investissements publics nécessaires à un développement durable. Un examen majeur et une réforme des incitations fiscales sont nécessaires. Cela prendra du temps. Pour l'instant, il est important que les instruments juridiques et politiques élaborés pour les pôles de croissance agricole ne fournissent pas d'incitations supplémentaires au-delà de ce qui est déjà prévu par les lois fiscales générales et qu'ils veillent à ce que toutes les réformes fiscales qui entrent en vigueur à l'avenir s'appliquent à ces pôles.

Box 1. Messages Clés du rapport de la FMI, l'OCDE, l'ONU et de la Banque Mondiale : *Options for Low Income Countries' Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment (2015)*.

1. Les incitations fiscales entraînent peu d'investissements supplémentaires, et la plupart des investisseurs aurait investi sans elles ;
2. La bonne gouvernance des incitations est essentielle pour leur efficacité et leur efficience. La transparence est nécessaire pour faciliter la responsabilisation et réduire les possibilités de recherche de rentes et de corruption. Les incitations fiscales devraient donc être assujetties au processus législatif, consolidé selon la loi fiscale, et leurs coûts examinés chaque année dans le cadre d'un examen des dépenses fiscales. Dans la mesure du possible, l'octroi d'incitations fiscales devrait être fondé sur des règles plutôt que sur une discrétion ;
3. La prolifération des incitations est en grande partie une manifestation de la concurrence fiscale internationale - que la coordination régionale peut aider à atténuer,
4. Des évaluations plus systématiques sont nécessaires pour faciliter la prise de décision éclairée. Les progrès nécessitent une action concertée de multiples parties prenantes pour assurer une prise de décision fondée sur des données probantes et transparentes

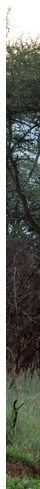
Trois Etapes clés dans le Développement de Pôles Agricoles de Croissance Responsables

Il existe trois étapes clés dans le développement d'un pôle de croissance agricole responsable: la vision, la conception et la mise en œuvre. L'engagement avec les communautés locales et les petits agriculteurs, en particulier les femmes, est essentiel à tous les stades du processus pour s'assurer qu'ils sont correctement consultés, qu'ils participent à la prise de décision et sont intégrés dans de nouveaux projets. La transparence est également importante à tous les stades.

Première Etape: La Vision

La vision de l'agriculture dans la plupart des pays est présentée dans les plans de développement agricole. Les pôles de croissance agricole peuvent être l'un des nombreux outils pour réaliser cette vision. L'utilisation de ces plans comme point de départ permet au gouvernement de mieux identifier le type d'investissement nécessaire (privé, public, étranger, domestique ou mixte). Elle aide également les gouvernements à identifier les types de secteurs, les cultures et les installations de traitement à prioriser, et donc les types d'entreprises à attirer.

Cela nécessite l'identification des besoins en terres et en eau, y compris l'évaluation de la disponibilité des terres, de l'eau et des sols, et la cartographie de tous les utilisateurs légitimes des terres avec des droits formels et informels, conformément aux [Directives Volontaires sur la Gouvernance responsable de la tenure des terres, des forêts et](#)





des pêches (VGGT) du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CFS). Il est aussi nécessaire de procéder à l'identification des besoins d'investissement qui contribueront à la sécurité alimentaire, à un emploi décent et à une gestion responsable des ressources naturelles, conformément aux **Principes du CFS pour l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (CFS-RAI)**.

Deuxième Etape: La Conception

La recherche montre que de nombreux investissements échouent pour des raisons qui auraient pu être identifiées avant le début des opérations (Tyler & Dixie, 2012; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] et la Banque mondiale, 2014). Il est donc important d'avoir un processus approprié en place pour maximiser les possibilités d'investissements réussis et gérer les risques. L'examen préalable des éventuels investissements et investisseurs fait plus que réduire le risque d'échec - il contribue également à garantir que les projets sélectionnés sont les plus susceptibles de générer des avantages positifs pour le développement (Smaller & Speller, 2015).

Certains pays ont créé des institutions spécialisées chargées d'administrer et de gérer les pôles de croissance agricoles. Ces organismes sont responsables de l'élaboration d'outils juridiques et administratifs alignés sur le cadre juridique et politique national. Les agences traitent concrètement de tous les aspects de la mise en œuvre d'activités dans les pôles de croissance, y compris les baux fonciers, les contrats d'investissement, les permis et les licences. Ils aident également les investisseurs à se conformer aux procédures pertinentes pour obtenir des permis d'eau, des licences de construction, l'accès à l'électricité et toute autre autorisation nécessaire aux activités agricoles.

La phase de conception nécessite la préparation d'études de faisabilité, y compris la faisabilité commerciale, financière et environnementale, et l'élaboration d'un plan d'affaires basé sur les résultats de ces études. Cette phase nécessite aussi un examen préliminaire des investisseurs potentiels par le gouvernement du pays hôte. Cela aidera les gouvernements hôtes à trouver des investisseurs de haute qualité et à déterminer si l'investisseur dispose de l'expérience technique et des ressources financières nécessaires pour rendre opérationnel le projet (Smaller, 2015).

Les évaluations d'impact environnemental et social (EIES) et les plans de gestion font également partie de la phase de conception. La plupart des pays africains ont maintenant des lois sur les EIES. Le point de départ des pôles de croissance devrait être d'appliquer les lois existantes et de les améliorer en faisant référence aux normes internationales et aux meilleures pratiques dans le secteur agricole, le cas échéant. Les banques multilatérales et régionales de développement disposent toutes de systèmes de sauvegarde appropriés qui s'appliquent dans le cas où elles sont impliquées et qui peuvent renforcer le respect de certaines normes. Pour être efficace, le processus de l'EIES devrait conduire à l'élaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale. Un tiers devrait vérifier de façon indépendante les évaluations et les plans.

Les mécanismes de plainte sont des outils importants qui permettent aux investisseurs de recevoir et de résoudre les griefs des communautés locales. Ces mécanismes devraient également faire face aux préoccupations soulevées par les employés sur les problèmes liés au travail. Ils devraient être conçus en consultation avec la communauté. Les mécanismes de règlement des griefs devraient également être compréhensibles, accessibles, transparents et appropriés sur le plan culturel. Dans le contexte des pôles de croissance agricole, l'agence de gestion peut être responsable de la mise en place et de la gestion du mécanisme de règlement des griefs et faire contribuer les investisseurs aux frais relatifs à l'exploitation et la maintenance du mécanisme.

Un arbitre indépendant pourrait également être installé pour régler les différends entre l'investisseur, l'État ou l'organisme responsable et d'autres parties prenantes. Cela peut permettre d'éviter des processus plus formels de règlement des différends. Si des différends formels se posent néanmoins, ils seraient mieux réglés dans les tribunaux nationaux plutôt que par arbitrage international. Les processus domestiques assureront une meilleure compréhension du droit foncier et des contextes culturels.



Troisième Etape : La Mise en Œuvre

La mise en œuvre des agropoles, y compris le suivi et l'application de la loi, peut être la phase la plus difficile pour les gouvernements en raison de ressources et de capacités limitées. Il est important d'allouer suffisamment de ressources financières et humaines au cours de cette étape. On suggère de réserver un pourcentage des revenus des investisseurs afin d'assurer que le gouvernement et l'agence responsable du pôle de croissance ont la capacité de surveiller et d'évaluer efficacement le projet. L'établissement d'exigences et d'indicateurs clairs en matière de rapports permettra au gouvernement ou à l'agence de suivre régulièrement si l'investisseur respecte ses obligations en matière de développement et d'environnement et son engagement envers la communauté locale. La conformité peut également être renforcée par des processus impliquant des communautés locales et des agriculteurs.

Conclusion

Il y a eu une augmentation considérable du nombre de pôles et de couloirs de croissance agricole en Afrique au cours des 15 dernières années, ce qui coïncide fortement avec l'augmentation de l'intérêt des investisseurs dans l'agriculture africaine. L'Afrique a vu l'émergence de 36 pôles de croissance agricole et de 9 couloirs au cours des 15 dernières années. Ils couvrent au moins 3,5 millions d'hectares de terres dans 23 pays (voir la carte et l'annexe ci-dessous). Les pôles de croissance agricole peuvent être des outils transformateurs pour attirer investissement dans le secteur de l'agriculture et aider les pays à se diversifier et passer de la production de matières premières agricoles brutes à un développement agro-industriel plus large. De nombreuses tentatives pour attirer des investissements responsables et durables dans l'agriculture africaine ont échoué. L'efficacité de la nouvelle vague d'agropoles et les couloirs de croissance exige des politiques, des lois et des pratiques solides pour garantir que cette nouvelle tendance de l'investissement aide l'Afrique à atteindre les objectifs de développement durable que le continent s'est fixés.





References

- Banque Africaine de Développement (2016a). *Note Conceptuelle : Atelier sur Nourrir et Industrialiser l'Afrique : la Promotion des Agropoles et des Zones de Transformation des Produits Agricoles en Afrique*. Disponible sur https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Agropoles_Concept_Note_Final_FR.pdf
- Banque Africaine de Développement (2016b). *Nourrir l'Afrique : stratégie pour la transformation de l'agriculture en Afrique pour la période 2016-2025*. Extrait de https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Nourrir_1_Afrique_-_Stratégie_pour_la_transformation_de_l_agriculture_en_afrique_pour_la_période_2016-2025.pdf
- All Africa. (2009). *Sénégal : L'agropole de Mpal en péril - Quel gâchis* ; disponible sur <http://fr.allafrica.com/stories/200905270519.html>
- Ametys. (2016). *SAPINO Agropole Tadla Azilal—Beni Mellal*. Disponible sur : <http://www.ametys.ma/fr/sapino-agropole-tadla-azilal>
- Bagrepole. (nd.). *Projet de pôle de croissance de Bagré*. Disponible sur <http://www.bagrepole.com/>
- Caisse de Dépôt et de Gestion. (2015). *Agropolis de Meknès*. Disponible sur <http://www.cdg.ma/fr/agropolis-de-meknes>
- Creative Lab Engineering. (2012). *La politique des Agropoles au Maroc en matière d'agro-développement*. disponible sur : <http://www.agropolis.fr/pdf/actu/2012-casablanca-youssef-mouhyi-creative-lab-engineering.pdf>
- Daily Monitor. (2016, April 28). *New agricultural industrial park to create 25,000 jobs*. Disponible sur <http://www.monitor.co.ug/News/National/New-agricultural-industrial-park-create-25-000-jobs/688334-3179642-nknn3j/index.html>
- Democratic Republic of the Congo (DRC). (2016). *Agricultural business parks*. Disponible sur <http://agroparksdrc.com/>
- Gálvez-Nogales, E. (2010). *Agro-based clusters in developing countries: Staying competitive in a globalized economy*. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). Disponible sur <http://www.fao.org/docrep/012/i1560e/i1560e.pdf>
- Gálvez-Nogales, E. & Webber, M. (2017). *Territorial tools for agro-industry development*. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). Disponible sur <http://www.fao.org/3/a-i6862e.pdf>
- International Monetary Fund (IMF). (2015). *Options for low income countries' effective and efficient use of tax incentives for investment*. Disponible sur <https://www.imf.org/external/np/g20/pdf/101515.pdf>
- Independent Science and Partnership Council of the CGIAR (2015). *Agricultural Growth Corridors Mapping potential research gaps on impact, implementation and institutions European Centre for Development Policy Management (ECDPM), CGIAR*. Disponible sur http://www.sciencecouncil.cgiar.org/sites/default/files/ISPC_StrategyTrends_DevelopmentCorridors.pdf
- Inter-réseaux Développement rural & SOS Faim Belgique. (2016). *Les Pôles de Croissance Agricole: La Panacée aux Maux de l'Agriculture Africaine?* Bulletins de synthèse Souveraineté alimentaire. N°24 Décembre 2016. Disponible sur http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/bds_no24_poles_de_croissance.pdf
- Med Est. (2014). *Agropole de Berkane*. Disponible sur <https://www.marocagroindustrie.com/agropole-de-berkane/services-offertsIISD.org>
- Premier Ministère du Burkina Faso. (2016). *Première session de l'année 2016 du Comité national de pilotage des pôles de croissance*. Disponible sur <http://www.gouvernement.gov.bf/spip.php?article1686>



- Programme Agropoles. (2016). *Programme Agropoles Cameroun*. Disponible sur <https://programme-agropoles.cm/>
- Ministère de l'Agriculture. (n.d.). *Agropoles*. Disponible sur <http://ma.gouv.ml/index.php/strategies/les-agropoles>
- PM News. (2012, April 27). *Towards Boosting Food Production In Lagos*. Disponible sur <https://www.pmnewsnigeria.com/2012/04/27/towards-boosting-food-production-in-lagos/>
- Smaller, C. (2015). *The IISD guide to negotiating investment contracts for farmland and water*. Geneva: International Institute for Sustainable Development (IISD). Disponible sur https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/iisd-guide-negotiating-investment-contracts-farmland-water_1.pdf
- Smaller, C., & Speller, W., with H. Mirza, N. Bernasconi-Osterwalder, & G. Dixie (2015). *Investment contracts for agriculture: Maximizing gains and minimizing risks*. Winnipeg: International Institute for Sustainable Development (IISD). Disponible sur <https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/world-bank-agri-investment-contracts-web.pdf>
- Parc Agro. (2017). Home page. Disponible sur <http://www.parcagro.com/index.php>
- République Tunisienne. (2012). *Pôle de compétitivité Bizerte*. Disponible sur http://www.pole-competitivite-bizerte.com.tn/index.php?code_menu=4
- Sociedade de Desenvolvimento do Pólo Agro-Industrial de Capanda (SODEPAC). (2017). *Pólo Agro-industrial de Capanda*. Disponible sur <http://www.sodepacangola.com/>
- Tyler G., & Dixie, G. (2012). *Investing in agribusiness: A retrospective view of a development banks investments in agribusiness in Africa and Southeast Asia*. Washington, DC : World Bank.
- Uganda Investment Authority. (2017). Industrial & business parks. Disponible sur <https://www.ugandainvest.go.ug/parks/>
- United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) and World Bank. (2014). *The practice of responsible investment principles in larger scale agricultural investments: Implications for corporate performance and impact on local communities*. Washington, DC, and New York: World Bank Group and United Nations. Disponible sur http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wb_unctad_2014_en.pdf
- United Nations Industrial Development Organization (UNIDO). (2014). *Plan Senegal Emergent*. Disponible sur https://www.unido.org/fileadmin/user_media_upgrade/Media_center/2014/Events/wade_Senegal_Emergent_.pdf
- United Nations Industrial Development Organization. (2016). *Sustainable industrial development for shared prosperity: ISID Programme for Country Partnership*. Disponible sur http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/sites/2/2015/10/PCP-brochure_final-highres1.pdf
- Vanguard. (2017). *AfDB to fund agro-industrial park for North West*. Disponible sur <https://www.vanguardngr.com/2017/01/afdb-fund-agro-industrial-park-north-west/>
- World Bank. (2017). *Mozambique—Integrated Growth Poles Project*. Disponible sur <http://projects.worldbank.org/P127303/mozambique-integrated-growth-poles-project?lang=en>



Annex: List of some planned and operational agropoles in Africa

Table A1. Agropoles in Africa

Pays	Agropoles en fonction	Agropoles en projet			Types de Production	Sources
		Agropole Identifié	Statut	Dimension		
Angola	Zone agro-industrielle de Capanda			411,000 ha	Maïs, Légumes, huile	SODEPAC (2017)
Burkina Faso	Bagrépôle			500,000 ha	Cereal, horticulture	Bagrepole (n.d.)
		Sourou	Etudes de faisabilité en cours	Non indiqué	Non indiqué	Premier Ministère du Burkina Faso (2016)
		Samendeni	Etudes de faisabilité en cours	Non indiqué	Non indiqué	
Cameroon*	34 agropoles			Non indiqué	Soja, cacao, sorgho, maïs, aquaculture, porcs et volailles	Programme Agropoles (2016)
DRC	Parc agro-industriel de Bukanga Lonzo			75,000 ha	Maïs, céréales, légumes, volailles, poisson, porc	Parc Agro (2017)
		Ruzizi	Etudes de préfaisabilité	80,000 ha	Pommes de terre, haricots, maïs, soja, bœuf, chèvres, produits laitiers	DRC (2016)
		Takalama	En projet	4,500 ha	Production végétale et animale	DRC (2016)
		Gbadolite	En projet	77,000 ha	Maïs, soja, arachides, légumineuses, bœuf, volailles, chèvres, poissons, cochons	DRC (2016)
		Kindu	Etudes de préfaisabilité	150,000 ha	Bœuf, maïs, soja, riz, volaille,	DRC (2016)
		Kinzau	Etudes de préfaisabilité	1,000 ha	Chou, épinards, tomates	DRC (2016)
		Luiza	Etudes de faisabilité bouclée	80,000 ha	Pommes de terre, haricots, maïs, soja, bœuf, chèvres, produits laitiers	DRC (2016)
		Muhala	En projet	42,000 ha	Non indiqué	DRC (2016)
		Mushie-Pentane	Etudes de préfaisabilité	45,000 ha	Canne à sucre	DRC (2016)
		Nkundi	En projet	30,000 ha	Bœuf, volailles, chèvres, poissons, cochons, produits laitiers	DRC (2016)
		Kimbinga	En projet	20,000 ha	Non indiqué	DRC (2016)
	Businga	En projet	65,000 ha	Maïs, soja, arachides, légumineuses, tournesols, bœuf, volailles, chèvres, poissons, porcs	DRC (2016)	



Agropoles en projet

Pays	Agropoles en fonction	Agropoles en projet			Dimension	Types de Production	Sources
		Agropole Identifié	Statut				
DRC (continued)		Kaniama kasese	En projet		103,000 ha	Maïs, soja, arachides, tournesols, légumes, blé, bœuf, volailles, chèvres, poissons, cochons	DRC (2016)
		Yangambi	En projet		85,000 ha	Maize, soya, coffee, cocoa	DRC (2016)
		Mweka Kasai	En projet		82,500 ha	Maïs, soja, arachides, tournesols, légumes, bœuf, volailles, chèvres, poissons, cochons	DRC (2016)
		Dibaya Lubwe	En projet		48,000 ha	Maïs, soja, arachides, tournesols, légumes, bœuf, volailles, chèvres, poissons, cochons	DRC (2016)
		Kasongo	En projet		75,000 ha	Maïs, soja, arachides, tournesols, légumes, bœuf, volailles, chèvres, poissons, cochons	DRC (2016)
		Bumba	En projet		110,000 ha	Maïs, légumineuses, soja, riz, avocat, banane, banane plantain, arachide, igname, chèvres, poisson, porc	DRC (2016)
		Ngandajika	En projet		78,000 ha	Maïs, soja, arachides, tournesols, légumes, bœuf, volailles, chèvres, poissons, cochons	DRC (2016)
		Lotokila	En projet		95,000 ha	Maïs, soja, riz, bœuf, volailles, poissons, cochons	DRC (2016)
		Tshela	En projet		22,000 ha	Plantain	DRC (2016)
Côte d'Ivoire		agropole de Tiébissou	Etudes de faisabilité bouclée		1,169,500 ha	Riz, maïs, manioc, légumes, poisson, porc	African Development Bank (2016b)
		agropole du Bounkani	En projet		Non indiqué	Non indiqué	
		agropoles du Poro	En projet		Non indiqué	Non indiqué	
		agropole du Tonkpi	En projet		Non indiqué	Non indiqué	
Ethiopia	Oromia (Bulbula IAIP)				263 ha (IAIP)/334,971 ha	Blé, orge, haricots, fèves, tomates, pommes de terre, fruits et légumes, produits laitiers, poissons, volailles, miel et viande	Unido (2016)
	Amhara (Bure IAIP)				154.99 ha (IAIP)/398,095 ha	Sorgho, sésame, fruits et légumes, produits laitiers, viande et animal	Unido (2016)
	Tigray (BaekerIAIP)				150.92 ha (IAIP)/524,706 ha	Sorgho, sésame, fruits et légumes, produits laitiers, miel, viande et produits d'origine animale	Unido (2016)
	Southern Ethiopia (Yirgalem states)				108.80 ha (IAIP)/163,411 ha	Céréales, café, fruits, légumes, produits d'origine animale	Unido (2016)
Gabon		En projet	Etude de faisabilité		Non indiqué	Non indiqué	Bongo Doit Partir-Modwoam (2015)



Pays	Agropoles en fonction	Agropoles en projet			Types de Production	Sources
		Agropole Identifié	Statut	Dimension		
Mali		l'Office du Niger	Etude de faisabilité	Non indiqué	Not indicated	Ministère de l'Agriculture (n.d.)
		l'agropole Koulikoro	Etude de faisabilité	Non indiqué	Not indicated	
		L'agropole de Kidal	Etude de faisabilité	Non indiqué	Not indicated	
		Agropole de Baguinéda	Etude de faisabilité	Non indiqué	Not indicated	
		Un en projet		Non indiqué	Not indicated	
Morocco	Agropole de Meknes			640 ha	Lait, céréales, viande, fruits, légumes	Caisse de Dépôt et de Gestion (2015)
	Agropole de Berkane (Oriental)			102 ha	Emballage d'agrumes, céréales et industrie laitière, entrepôts frigorifiques	Med Est (2014)
	Agropole de Tadla			208 ha	Oléiculture, citrus, élevage.	Ametys (2016)
		Agropole du Haouz	En Projet			Creative Lab Engineering (2012)
		Agropole du Gharb	En Projet			
Mozambique	Projet intégré des pôles de croissance			Non indiqué	Production végétale	World Bank (2017)
Nigeria	Imota Agro-Industrial Park			1,000 ha	riz	PM News (2012)
		Parc Agro-industriel de la zone nord-ouest	En projet	Non indiqué	Non indiqué	Vanguard (2017)
Uganda	Parc Industriel Agricole Chine-Ouganda			25,000 ha	Culture et transformation des produits agricoles, de la volaille et du bétail.	Daily Monitor (2016)
		Parc Agricole du Kashari	Lerre non encore allouée	147 ha	Production végétale	Uganda Investment Authority (2017)
Sénégal	L'agropole de Mpa				Livestock, potatoes, fisheries	All Africa (2009)
		Three agropoles envisaged	En projet	Non indiqué	Non indiqué	UNIDO (2014)
Togo		agropole du Haut Mono	Appel à proposition	Non indiqué	Non indiqué	African Development Bank (2016b)
		agropole de l'Oti	Appel à proposition	Non indiqué	Non indiqué	
		agropole de Kara	Appel à proposition	Non indiqué	Non indiqué	
Tunisia	Pôle de compétitivité de Bizerte			45 ha	Milk, cereals, meat	République Tunisienne (2012)

© 2017 The International Institute for Sustainable Development
Publié par l'Institut international du développement durable.

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT

L'Institut international du développement durable L'Institut international du développement durable est une organisation indépendante à but non lucratif qui fournit des solutions pratiques au défi de l'intégration des priorités environnementales et sociales avec le développement économique. Nous rendons compte de négociations internationales, réalisons des recherches rigoureuses et amenons les citoyens, les entreprises et les décideurs à s'engager envers l'objectif commun de développement durable.

L'IISD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code des États-Unis. Il bénéficie de subventions de fonctionnement de base du gouvernement du Canada, qui lui sont versées par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), et de la province du Manitoba. Des fonds de projets lui sont accordés par différents gouvernements, au Canada comme à l'étranger, des organismes des Nations Unies, des fondations, des entreprises privées et des particuliers.

Head Office

111 Lombard Avenue, Suite 325
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0T4

Tel: +1 (204) 958-7700

Website: www.iisd.org

Twitter: @IISD_news

Geneva Office

International Environment House 2
9 chemin de Balexert, 1219 Châtelaine
Geneva, Switzerland

Tel: +41 22 917-8683

Website: www.iisd.org

Twitter: @IISD_news



IISD.org